

Compte rendu presse

Réunion du Conseil Municipal du

13 mars 2017

Visé par M. le Maire le : 16/13/2017

Le 13/03/2017 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAIZON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER.

Objet : approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Mme Martine RODIER, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part. Il est donné quitus de la gestion de Mme RODIER.

Objet : vote du compte administratif 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré (2016), les crédits consommés, le conseil, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- constate l'exactitude des valeurs avec les indications du compte de gestion pour ce qui concerne les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et pour les opérations de l'exercice ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote et arrête les résultats définitifs.

Objet : SIVU : demande d'avance de trésorerie

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accorder, à titre exceptionnel, une avance de trésorerie de 1 500 € au SIVU de SOLIGNAC sur LOIRE,

- l'ouverture de crédits au compte 276358 avant le vote du budget 2017 de la commune.

Ces crédits seront repris au budget 2017.

Le Conseil Municipal prend note du remboursement de cette avance par le syndicat au plus tard le 1^{er} décembre 2017.

Monsieur le Maire (ou son représentant) est autorisé à verser cette avance de trésorerie.

Objet : PLU : avis sur le transfert de la compétence à l'intercommunalité

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur) publiée au Journal Officiel du 26 mars 2014, et notamment l'article 136,

Vu la délibération n°2015-058 du 21/09/2015, refusant le transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY,

- confirme son OPPOSITION au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY,

- maintient la compétence communale en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

- charge Monsieur le Maire d'en informer le Président de la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY.

Objet : création d'un marché hebdomadaire

Compte tenu :

- de l'absence de marché hebdomadaire sur la commune,
- de l'absence de marché le vendredi dans les communes voisines,
- de la demande de commerçants non sédentaires,
- de l'avis favorable de l'organisation professionnelle intéressée,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un marché sur la commune chaque vendredi de 17 h à 20 h. Le marché se tiendra sur la place des jardins et la place de la mairie.

Monsieur le Maire prendra toutes dispositions utiles à l'aboutissement de ce dossier en partenariat avec le représentant de l'organisation professionnelle des commerçants non sédentaires. La date du premier marché est laissée à l'appréciation du Maire en fonction, notamment, de la nécessaire information au préalable des usagers. A ce titre, Monsieur le Maire prendra également toutes dispositions utiles.

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de droits de place. Cette question pourra toutefois revenir devant le Conseil si le Maire le juge nécessaire.

Objet : Sinistre sur voirie, village de La Roche : protocole d'accord

Après avoir pris connaissance du projet de protocole, le Conseil Municipal autorise le Maire (ou son représentant) à signer le protocole d'accord avec l'entreprise EUROVIA mettant un terme au litige lié à l'effondrement d'un mur de soutènement lors de travaux de voirie au village de LA ROCHE.

Monsieur le Maire est autorisé à mandater la dépense correspondante aux travaux et à encaisser la participation aux travaux de l'entreprise EUROVIA.

Objet : demande de mise à disposition d'un local communal (étage mairie)

Vu le résultat du vote à main levée, le Conseil Municipal valide le principe de mise à disposition temporaire du local sis au 1^{er} étage de la mairie, seul local communal actuellement libre. Monsieur le Maire est chargé de rencontrer la personne sollicitant la mise à disposition d'un local afin de connaître plus en détails ses attentes. Ce dossier reviendra ensuite devant le Conseil.

Objet : RIFSEEP : modifications mineures

Le Conseil Municipal valide les nouveaux montants annuels de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour la catégorie C, filière administrative.

Les nouveaux montants annuels de IFSE et du CIA sont portés respectivement à 2 275 et 975 € et applicables dès le 07/11/2016.

Objet : villes et villages étoilés

Le Conseil charge :

- Monsieur le Maire de l'étude de la charte susceptible d'être signée avec l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN),
- Monsieur Auguste CHAURAND du dossier à constituer pour concourir à la labellisation de SAINT CHRISTOPHE en tant que « Villes et villages étoilés ».

Ces dossiers reviendront devant le Conseil Municipal.

Objet : indemnités du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des indemnités du Maire et des adjoints ainsi à compter du 01/01/2017 :

- Maire : 31.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- Premier adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- Deuxième adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- Troisième adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.